

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

portant intégration et nomination de Madame
~~Mme~~ BAKINDISSA-NSIKA (Josephine) dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie I,
des Services Sociaux (Enseignement)

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.2.84 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.6.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 62/130/AF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/11/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.6.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u la lettre n° 5883/MESS-CAB-DOB du 28.11.85 du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

D.C.F.

D.C.F.

AE

~~ARTICLE 1er.~~ En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.57, ~~Mademoiselle~~ ^{Mme} ~~BAKINDISSA-MSIKA (Josephine), née le 29 Octobre 1955 à KOLO,~~ titulaire du diplôme de Docteur ES-Sociologie, obtenu à l'Université de Rome "La SAPIENZA" (Italie), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), et nommée au grade de Professeur de Lycée de 2° échelon, stagiaire, indice 920.

~~ARTICLE 2.-~~ L'intéressée, est mise à la disposition du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

~~ARTICLE 3.-~~ Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera ~~publié au JOES~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 25 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Réforme de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

[Signature]
- Ange Edouard POUNGUI. -

- Bernard COMBO MATSIONA. -

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPE..... 3
- DGFP/LSA..... 3
- M.S.D..... 3
- M.C.F..... 1
- MESS..... 2
- DOSSIER..... 3
- INSTRUMENTS..... 1
- SGG/DC..... 2

[Large handwritten signature]